PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 6 mars 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 6 mars 2023 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 036.03.2023 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1 Ouverture de la séance

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023

4. Rapport d'activités du conseil

4.1 Administration et développement

4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 7 février au 6 mars 2023

4.1.2 Versement de subventions en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique

4.1.3 Versement d'une subvention suite à une reddition de comptes — Politique d'intervention en matière de développement économique

4.1.4 Octroi d'un mandat à Mallette, SENCRL — Assistance en matière de taxes à la consommation en lien avec l'immeuble où se situe l'aréna municipal

4.1.5 Autorisation de signataires — Baux de location à intervenir avec la Société immobilière Alcan Limitée rétroactifs à compter du 1er avril 2015 au 31 mars 2023

4.1.6 Adoption du Règlement n° 307-2023 relatif à la démolition d'immeubles

4.1.7 Avis de motion et dépôt du premier projet de Règlement n° 308-2023 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur

4.1.8 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 309-2022 modifiant le Règlement de lotissement no 23-99 et ses amendements en vigueur

4.1.9 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 310-2023 modifiant le Règlement de construction no 24-99 et ses amendements en vigueur

4.1.10 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 311-2023 modifiant le Règlement sur les permis et certificats no 25-99 et ses amendements en vigueur

4.1.11 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 312-2023 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures no 27-99 et ses amendements en vigueur

4.1.12 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 313-2023 concernant l'entente déléguant la compétence pour établir une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Ville d'Alma

4.1.13 Résolution d'appui au Camp Musical du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans leur demande d'aide financière pour la réfection d'un bâtiment

4.1.14 Reconnaissance de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle

4.2 Gestion du territoire

4.2.1 Modification de la résolution no 264.11.2022 — Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec — Mme Nicole Simard

4.2.2 Autorisation de signataires — Vente d'une parcelle de terrain en faveur de Mme Isabelle Lavoie et M. Éric Côté

4.2.3 Autorisation d'un signataire — Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques — Programme pour une protection accrue des sources d'eau — Volet 2

4.2.4 Octroi d'un contrat à Sel Warwick — Acquisition d'abat poussière (Chlorure de calcium en flocons)

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1 Octroi d'un contrat à Construction Bon-Air inc. — Acquisition et l'installation de portes à l'aréna municipal

4.3.2 Autorisation de signataires — Contrat de concession du centre récréotouristique le Rigolet du 1er février 2023 au 31 janvier 2026

4.3.3 Autorisation d'un signataire — Convention d'aide financière 2022-2023 à intervenir avec la ministre responsable du sport, du loisir et du plein air

4.3.4 Autorisation d'une activité en vertu du Règlement no 1000-07 — Course à obstacles — Studio X-Training

4.3.5 Achat de visibilité courses à obstacles — Studio X-Training — Guide du partenaire Extrem X 2023

4.3.6 Approbation du rapport financier 2022 dans le cadre du programme d'aide en transport actif Véloce III

4.3.7 Achat de visibilité 60e anniversaire du Camp Musical du Saguenay–Lac-Saint-Jean

4.3.8 Application des Règlements municipaux au site du centre récréotouristique le Rigolet

4.4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Représentations, dons et subventions

5 Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7 Période de questions des citoyens

8 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. **037.03.2023** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

_____

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **038.03.2023** **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 7 FÉVRIER AU 6 MARS 2023**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

_____
Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 7 février au 6 mars 2023, laquelle totalise la somme de 470 232,70 $. Ces comptes ont été payés conformément au règlement nº 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **039.03.2023** **VERSEMENT DE SUBVENTIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Évans Potvin propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'autoriser en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière aux promoteurs suivants, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteurs	Aide financière accordée
Les Équipements industriels Edmond-Louis Tremblay et Fils	Votet 5 : Modification/transfert 2 000 $
Quincaillerie Tremblay & Laroche inc.	Volet 1 : Relocalisation/amélioration 1 440 $

La Ville versera aux promoteurs, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 20 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, le promoteur doit produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 040.03.2023 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUITE À UNE REDDITION DE COMPTES — POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser, suite au dépôt d'une reddition de comptes dans le cadre de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement de la dernière tranche de subvention au promoteur suivant :

Promoteur	Montant 80 % de l'aide financière accordée
Arbo Total inc	Volet 1 : Démarrage 2 130 $
	Volet 2 : Publicité/mise en marché/Promotion 305 $

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 041.03.2023 OCTROI D'UN MANDAT À MALLETTE, SENCRL — ASSISTANCE EN MATIÈRE DE TAXES À LA CONSOMMATION EN LIEN AVEC L'IMMEUBLE OÙ SE SITUE L'ARÉNA MUNICIPAL

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Mallette, SENCRL le mandat d'assister la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix quant à l'élaboration et la mise en place d'un outil complet permettant d'établir le pourcentage des taxes à la consommation (TPS et TVQ) selon lequel l'aréna est utilisé dans le cadre des activités commerciales.

Le mandat accordé concerne la première phase au montant approximatif de 7 795 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 23 janvier 2023, soit environ 27 heures de travail.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 042.03.2023 AUTORISATION DE SIGNATAIRES — BAUX DE LOCATION À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ALCAN LIMITÉE RÉTROACTIFS À COMPTER DU 1ER AVRIL 2015 AU 31 MARS 2023

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix les baux suivants avec la Société immobilière Alcan Limitée rétroactivement à compter du 1er avril 2015 jusqu'au 31 mars 2023 :

Baux	Endroits
# 123 et 123-1	Plage le Rigolet et privilège d'accès
# 124 et 124-1	Station de pompage Couchepaganiche et privilège d'accès
# 396	400, 3e Chemin
# 647	Marina de la rue Saint-Georges
# 1563	Garage de la rue Saint-Georges

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 **043.03.2023** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 307-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais d'adopter le Règlement nº 307-2023 relatif à la démolition d'immeubles. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 308-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement nº 308-2023 modifiant le règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur.

M. Luc Maltais dépose le premier projet de Règlement séance tenante.

4.1.8 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 309-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 23-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

M. Évans Potvin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement nº 309-2023 modifiant le règlement de lotissement no 23-99 et ses amendements en vigueur.

M. Évans Potvin dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.9 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 310-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 24-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

M. Hervey Tremblay donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement nº 310-2023 modifiant le règlement de construction no 24-99 et ses amendements en vigueur.

M. Hervey Tremblay dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.10 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE**

RÈGLEMENT NO 311-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 25-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

M. Martin Voyer donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement nº 311-2023 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 25-99 et ses amendements en vigueur.

M. Martin Voyer dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.11 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 312-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NO 27-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

Mme Patricia Labonté donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement nº 312-2023 modifiant le règlement sur les dérogations mineures no 27-99 et ses amendements en vigueur.

Mme Patricia Labonté dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.12 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 313-2023 CONCERNANT L'ENTENTE DÉLÉGUANT LA COMPÉTENCE POUR ÉTABLIR UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE PAR L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE DE VILLE D'ALMA**

M. Sylvain Lavoie donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement nº 313-2023 concernant l'entente déléguant la compétence pour établir une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale de ville d'Alma.

M. Sylvain Lavoie dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.13 **044.03.2023** **RÉSOLUTION D'APPUI AU CAMP MUSICAL DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN DANS LEUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION D'UN BÂTIMENT**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix appuie le Camp Musical du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans sa démarche pour l'obtention d'une aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la réfection du bâtiment Kirouac.

Adoptée à l'unanimité

4.1.14 **045.03.2023** **RECONNAISSANCE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

De reconnaitre la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI), qui soulignera son 35e anniversaire du 19 au 25 mars 2023. Cette semaine est une occasion de sensibiliser l'ensemble de la population aux réalités que vivent les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs proches par le biais d'activités de sensibilisation inclusives, offertes partout en province.

Adoptée à l'unanimité

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **046.03.2023** **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO 264.11.2022 — DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC — MME NICOLE SIMARD**

Considérant que Mme Nicole Simard désire obtenir l'autorisation de morceler une partie de sa propriété située au 185, 2e Rang Ouest (lots 5 492 679 et 5 492 935) pour une superficie de 20,97 hectares ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme ;

Considérant que la demande vise la concrétisation d'un projet agricole novateur sur une parcelle de bon potentiel agricole, et qu'il et ne prévoit aucune nouvelle utilisation à des fins autres qu'agricoles, répondant ainsi aux critères 1 à 5 et 7 de l'article 62 de la LPTAAQ ;

Considérant que la configuration géographique des lieux fait en sorte que le projet n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles du secteur, répondant ainsi au critère 6 de l'article 62 de la LPTAAQ ;

Considérant que ce projet permettra la mise en place d'une entreprise agricole dynamique, novatrice et viable sur une parcelle de terrain autrement difficilement utilisable pour la grande culture, répondant ainsi aux critères 8, 9 et 10 de l'article 62 de la LPTAAQ ;

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

De recommander à la Commission de protection du territoire Agricole du Québec d'accepter la demande d'autorisation formulée par Mme Nicole Simard visant le morcellement d'une superficie de 20,97 hectares de sa propriété située au 185, 2e rang Ouest, soit les lots 5 492 679 et 5 492 935 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **047.03.2023** **AUTORISATION DE SIGNATAIRES — VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN FAVEUR DE MME ISABELLE LAVOIE ET M. ÉRIC CÔTÉ**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix l'acte de vente à intervenir avec Mme Isabelle Lavoie et M. Éric Côté pour la parcelle de terrain d'une superficie de 129,9 mètres carrés (cadastre 6 562 103) pour un montant de 500 $ plus les taxes. Tous les frais de la transaction (notaire, arpenteur ou autres) seront à la charge des demandeurs.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **048.03.2023** **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES — PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU — VOLET 2**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau — Volet 2, le tout étant conditionnel à ce qui suit :

1. Un désistement de la part de la société 9308-5702 Québec inc. (Ferme Bilodeau) de sa Demande introductive d'instance au dossier portant le numéro 160-17-

000052-221 de la Cour supérieure du district d'Alma ;

2. La signature d'une transaction et quittance complète, définitive et finale de la part de la société 9308-5702 Québec inc. (Ferme Bilodeau), à titre d'exploitante de la terre agricole sise sur le lot 5 492 487 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est ;
3. La signature d'une transaction et quittance complète, définitive et finale de la part de Jacques, Maurice, Réjean, Louise, Jean-Guy et Sylvain Gagnon, faisant affaire sous le nom de « Boisé Lugé », à titre de propriétaires de la terre agricole sise sur le lot 5 492 487 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 **049.03.2023** **OCTROI D'UN CONTRAT À SEL WARWICK — ACQUISITION D'ABAT POUSSIÈRE (CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS)**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

De procéder à l'achat de chlorure de calcium en flocons auprès de Sel Warwick inc. le tout pour la somme de 23 424 $ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 24 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 **050.03.2023** **OCTROI D'UN CONTRAT À CONSTRUCTION BON-AIR — ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE PORTES À L'ARÉNA MUNICIPAL**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Construction Bon-Air inc. le contrat d'acquisition et d'installation de portes à l'aréna municipal pour la somme de 5 989,55 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services nº 22206.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 **051.03.2023** **AUTORISATION DE SIGNATAIRES — CONTRAT DE CONCESSION DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET DU 1ER FÉVRIER 2023 AU 31 JANVIER 2026**

M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix le contrat de concession du centre récréotouristique Le Rigolet à intervenir avec la compagnie 9257-3856 Québec inc. pour la période du 1er février 2023 au 31 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **052.03.2023** **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2022-2023 À INTERVENIR AVEC LA MINISTRE RESPONSABLE DU SPORT, DU LOISIR ET DU PLEIN AIR**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M. André Fortin, maire à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix la convention d'aide financière 2022-2023 à intervenir avec la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air dans le cadre de la formation des moniteurs-sauveteurs et des monitrices-sauveteuses de la piscine « Eau Bassin public » et de la plage municipale « Le Rigolet ».

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 **053.03.2023** **AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 1000-07 — COURSE À OBSTACLES — STUDIO X-TRAINING**

Considérant la bonne collaboration de Studio X-Trainning ;

Considérant la participation active des bénévoles et des partenaires impliqués ;

Considérant la qualité des services d'animation offerts a la population ;

Considérant le rayonnement de la municipalité à travers cet événement.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser en vertu du Règlement nº 1000-07 Studio X-Training à utiliser le stationnement de l'aréna pour la tenue d'une course à obstacles le 16 septembre 2023 de 7 h à 16 h, le tout en conformité au permis d'activités nº 20230301 émis par le service des loisirs.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 **054.03.2023** **ACHAT DE VISIBILITÉ COURSES À OBSTACLES — STUDIO X-TRAINING — GUIDE DU PARTENAIRE EXTREM X 2023**

Considérant que Studio X-Training organisera le 16 septembre 2023 une course à obstacles ;

Considérant que les objectifs de la course répondent aux objectifs municipaux de la planification stratégique ;

Considérant les retombées économiques auprès de nos commerçants et le rayonnement touristique de la Ville ;

Considérant la bonne collaboration avec le Studio X-Trainning et la visibilité proposée.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

De procéder auprès de Studio X-Training à l'achat de visibilité pour la somme de 2 500 $ permettant de devenir partenaire majeur de l'événement entourant la course à obstacles du 16 septembre 2023, le tout tel que décrit dans le Guide du partenaire Extrem X 2023.

Adoptée à l'unanimité

4.3.6 **055.03.2023** **APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2022 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE EN TRANSPORT ACTIF VÉLOCE III**

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable désire recevoir un rapport financier adopté par résolution du conseil municipal dans le cadre du Programme d'aide en transport actif Véloce III pour l'entretien de la route Verte.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'approuver le rapport financier de la Route Verte 2022 préparé par le service des loisirs, le tout pour des dépenses totalisant la somme de 2 953,25 $ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.3.7 **056.03.2023** **ACHAT DE VISIBILITÉ 60E ANNIVERSAIRE DU CAMP MUSICAL DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

De procéder, dans le cadre du 60e anniversaire de fondation du Camp Musical du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à l'achat d'un plan de visibilité pour la somme de 5 000 $.

La contribution de 3 000 $ octroie à la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix le titre d'ambassadeur du 60e et chaque tranche de 1 000 $ permettra de parrainer des stagiaires par l'octroi de bourses pour des formations musicales.

Adoptée à l'unanimité

4.3.8 057.03.2023 APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AU SITE DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET

Considérant que le conseil désire maintenir une saine gestion sur le site du centre récréotouristique le Rigolet ;

Considérant que le conseil souhaite assurer une saine cohabitation entre les citoyens, les résidents du camping Clarence, les touristes ainsi que la clientèle du restaurant le Rigolet ;

Considérant la hausse de la fréquentation touristique du site le Rigolet ;

Considérant que la halte de la Véloroute située au site du Rigolet est considérée comme la plus achalandée de la véloroute ;

Considérant la proximité du site du camping Clarence dont 52 emplacements privés saisonniers ont été développés ;

Considérant que les règlements municipaux 1000-2021 à 1005-2021 ainsi que le règlement de prévention 1010-2021 précisent déjà les règles à suivre et que l'application de ceux-ci permettront la bonne gestion du site.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'appliquer les règlements 1000-2021 à 1005-2021 ainsi que le règlement 1010-2021, dont les agents de la Sûreté du Québec sont chargés de l'application, sur le site du centre récréotouristique le Rigolet, d'engager les sommes nécessaires afin d'embaucher deux nouvelles ressources pour assurer la mise en application de ces règlements et d'installer l'affichage adéquat afin de faire respecter les règlements.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Vérification des comptes de la Ville
- Réunion de la Société des Loisirs
- Réunion du comité Administration et Développement
- Réunion du comité Gestion du territoire
- Représentation au carnaval du 22 au 26 février
- Réunion du comité Et Vive le vélo !
- Réunion de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Sud
- Réunion du conseil d'administration du Camp musical du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Rencontre de citoyens
- Rencontre avec les représentants de la Fabrique Sainte-Croix
- Rencontre du comité Communication
- Rencontre concernant le dossier des plantes envahissantes
- Réunion de l'office d'Habitation sud du Lac
- Réunion du comité concernant la qualité de l'eau des lacs à-la-Croix
- Réunions de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
- Rencontre avec le maire de Desbiens
- Rencontre Portes ouvertes sur le lac
- Rencontre avec Hydro-Québec — Suivi sur la tempête du 23 décembre 2023
- Réunion du comité multi ressources

- Participation au Forum des communautés forestières à Québec
- Représentation au spectacle bénéfice Gospel à St-Gédéon

4.4.1 058.03.2023 REPRÉSENTATIONS, DONS ET SUBVENTIONS

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Demandeur	***Demande***	***Montant accordé***
Fondation DI TSA du SaguenayLac-Saint-Jean	Soutien financier	50 $
Maison de campagne et entraide communautaire du Lac	Soutien financier	50 $
Association pulmonaire du Québec	Fondation	50 $
Société de L'Ordre du Bleuet	Aide financière	200 $
Carnaval de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Commandite annuelle	3 000 $
Centre régional des jeunes agriculteurs — Lac-Saint-Jean Est	Demande de commandite et représentation à un « Vin et Fromages »	200 $ + l'achat de 2 billets au coût de 65 $ chacun
Cercle des Fermières de Lac-à-la-Croix	Aide financière — Entretien de métiers à tisser	540 $

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Concernant l'application de la politique de l'arbre au nouveau terrain du Camping Clarence.
- Demande d'information concernant un ancien projet de panneau d'affichage numérique.
- Dépôt d'un projet pour de la plantation d'arbres fruitiers dans différents parcs de la Ville.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier